

# ARRETE TEMPORAIRE



192/2025  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

**Objet : Arrêté de circulation rue Gustave Flaubert – Réfection enrobé - EUROVIA  
Réglementation de la circulation**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
La Maire de SEIGY,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> partie,  
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA représentée par M. Didier BONNIN en date du 30 juillet 2025,  
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité de tous et de prévenir tout incident ou accident lors des travaux de terrassement et réfection d'enrobé sur le pont de la rue Gustave Flaubert.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin d'assurer la sécurité de tous et prévenir tout accident ou incident, lors des travaux de terrassement et réfection d'enrobé de la rue Gustave Flaubert, la circulation de cette rue sera interdite du 18 août 2025 au 29 août 2025.

Une déviation sera mise en place par la « Route de Beauval » sur la commune de Seigy, par la « Rue de la Touzellerie », sur les communes de Seigy et Saint-Aignan, par le « Boulevard Valmy » et par la « Rue Claude Monet » sur la Commune de Saint-Aignan.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation appropriée, mise en place par l'entreprise demandeur.

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- La brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le SDIS 41
- Le SMIEEOM
- Le SAMU
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de Saint-Aignan
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- La société EUROVIA

Fait à Saint-Aignan, le 1<sup>er</sup> août 2025



Le Maire :

Eric CARNAT



La Maire :

Françoise PLAT